

Bruxelles tirée d'affaire

► Elle retrouve sa 4^e place des meilleures villes d'affaires européennes.

Le 1^{er} septembre, la capitale belge était passée de la 4^e à la 5^e place dans le classement des 36 meilleures villes d'affaires européennes établi chaque année par Cushman&Wakefield sur foi d'une consultation de 500 dirigeants d'entreprises sur leurs motivations d'installation. Cette année, elle retrouve sa 4^e place, qu'elle tient quasiment depuis le lancement de l'enquête - il y a 21 ans. Elle précède Barcelone, qui en 2009 lui avait ravi sa place. Londres reste n° 1, devant Paris et Francfort.

Les quatre premiers critères jugés déterminants pour localiser une société sont l'accès au marché, aux consommateurs et aux clients, la disponibilité et la qualité du personnel, la qualité des télécommunications et l'infrastructure de transport vers les autres villes nationales et internationales. Bruxelles reste 5^e pour le premier critère, tout comme pour l'accessibilité depuis les autres centres urbains, notamment grâce au réseau TGV. Elle reste 2^e en ce qui concerne les langues parlées, mais ne se classe que 11^e en matière de réseau de télécommunications (alors qu'elle était 6^e en 2009) et de climat créé par le gouvernement pour les affaires (contre une 7^e place en 2009). Les dirigeants interrogés l'ont par ailleurs classée 3^e des villes qui leur sont les plus familières, mais 28^e en termes de coût des employés (23^e en 2009), son plus mauvais score.

Pour Charles Picqué, ministre-Président de la Région bruxelloise, ce très bon résultat que la capitale doit à ce qu'elle est, mais aussi à ce que représente la Belgique, ne doit pas occulter sa fragilité. Bruxelles perd ainsi des places en ce qui concerne le critère du climat politique, "et ce n'est pas la première fois. Cela signifie que les conséquences de notre conflit communautaire sont réelles", a-t-il dit. "Notre pays a une dynamique et une image positive. C'est une totale bêtise que de nous diviser et de nous inscrire dans une concurrence stérile entre les Régions."

A noter que cette 4^e place au classement final n'est pas, en pourcentage, aussi révélatrice. Londres pavane, en effet, en tête avec 85 %, suivie de Paris (55 %), Francfort (36 %), Bruxelles (29 %) et Barcelone (27 %), se tiennent dans un mouchoir de poche. Suivent, tout aussi proches, Amsterdam (25 %), Berlin (24 %) Madrid et Munich (22 %), devant Düsseldorf (14 %). L'Allemagne classe ainsi 4 villes dans le top 10, ce qu'a entre autres relevé Cushman&Wakefield. C.M. (avec Belga)

Banques

Des affréteurs flamands dans le capital de Degroof

La Compagnie du Bois Sauvage a annoncé, lundi, la vente de sa participation de 14 % dans la Banque Degroof. Elle a cédé 10,7 % à la très discrète famille flamande Cigrang active dans le transport maritime et le solde au holding Cobepa, déjà actionnaire. Le montant de la transaction n'est pas précisé. D'après nos calculs, il s'approche de 170 millions d'euros (ce qui valorise Degroof à 1,2 milliard). Il permet à Bois Sauvage de ramener sa dette nette à 50 millions d'euros. "Il y a des moments où il faut adopter son business model", nous a expliqué Vincent Doumier, administrateur délégué de Bois Sauvage. **AVC**

Chemins de fer

Les passagers du rail informés en temps réel

Les usagers des chemins de fer pourront désormais disposer d'informations en temps réel sur leur train grâce à leur téléphone fixe ou portable, a annoncé lundi Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge. Le système "RailTime by Phone" est disponible en français et en néerlandais, via le 02.432.00.00, au prix d'une communication nationale. (Belga)

Transmission sécurisée

Belgacom lâche en partie Certipost

Les abonnés de Belgacom ont appris la fin de la collaboration entre l'opérateur historique et Certipost, société spécialisée dans la transmission sécurisée de documents. "Désormais, l'espace personnel sur Belgacom.be sera l'unique façon de recevoir ses factures en ligne", précise Haroun Fenaux, porte-parole. La rupture de ce contrat concerne le seul segment "résidentiel" de la clientèle. **O.D.D.**

Investissements

Santé : IDDI élargit son espace de travail à Ottignies

Après avoir quitté Bruxelles en 2006 pour Ottignies/LLN en 2006, IDDI a inauguré lundi de nouveaux espaces de bureau (250 m²) pour son personnel sur le site en présence du ministre Jean-Claude Marcourt (PS). L'investissement de 300 000 €, vise à se préparer à l'essor de la société. IDDI fait partie de la liste très pointue de sociétés qui réalisent pour les firmes pharmaceutiques des études préalables au lancement de nouveaux produits sur le marché. Elle a doublé son chiffre d'affaires depuis 2006 à 5,15 millions d'euros et vise 6 millions en 2010. Elle emploie 50 personnes et réalise 90 % de ses contrats à l'étranger (hors Benelux) dont 45 % aux USA où elle a une filiale. **Ph. Law.**

Centre commercial

Vers une extension de l'Esplanade à LLN

Il y a 5 ans, le centre commercial de l'Esplanade de Louvain-la-Neuve était inauguré. Le promoteur Peter Wilhelm envisage à présent une extension du centre commercial. Une réflexion est en cours, et la Ville et l'UCL se montrent favorables à l'intention. M. Wilhelm ne précise aucun chiffre, mais une surface de quelque 12 000 m² semble un minimum. L'extension se réaliserait à l'arrière du centre. **So. De.**

PME

Intelligence stratégique, fer de lance wallon

Le gouvernement wallon a confié à l'agence de stimulation économique (ASE) la création d'activités autour de l'intelligence stratégique, a-t-on appris lundi. Ce concept, implanté dans les pays anglo-saxons, définit un ensemble d'initiatives anticipatives et proactives qui doivent permettre aux PME d'améliorer leur position concurrentielle. Quelque 107 experts ont été formés. (Belga)

Distribution

Un gérant de Lidl mis à pied... pour quelques fruits

Une vingtaine de membres du personnel du Lidl de Montegnée (Liège) se sont rassemblés lundi devant le supermarché pour protester contre le licenciement du gérant du magasin, licencié après avoir mis à disposition de ses collaborateurs des fruits destinés à être jetés, a-t-on appris auprès du syndicat chrétien CNE. Le gérant du Lidl de Montegnée a été licencié pour faute grave vendredi après avoir mis à disposition de ses collaborateurs quelques fruits qui avaient presque atteint leur date limite de consommation et qui ne pouvaient donc plus être vendus. "Il s'agit de 3 oranges, 2 poires et une mangue. Ce n'est pas un vol puisque ces fruits étaient destinés à la poubelle. La gravité de la sanction est sans commune mesure avec ce qui a été fait", dénonce Romuald Geury, permanent CNE. Hier soir, la direction de Lidl a retiré la notion de faute grave. "Nous avons trouvé un accord et nous allons discuter des modalités de départ", a précisé le syndicaliste (Belga)